

avant l'arrivée des nouveaux venus, ainsi que leur placement réel après leur entrée au pays.

Tout cela demande une collaboration très étroite entre le ministère du Travail et la Division de l'immigration du ministère des Mines et Ressources.

Il existe un organisme très efficace de liaison entre les deux ministères: le comité interministériel de l'immigration et du travail composé de représentants de la Division de l'immigration, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Travail.

Le sous-ministre du Travail est président de ce comité.

Le ministère du Travail commença à s'occuper des questions d'immigration lors de l'arrivée au Canada de 4,500 Polonais, anciens combattants de l'armée du général Anders, qui vinrent chercher du travail en agriculture, au pays. Ces hommes se présentèrent en deux groupes. Près de 2,900 nous arrivèrent d'Italie en novembre 1946 et les autres d'Angleterre en mai et juin 1947. Les pourparlers avec le gouvernement britannique concernant ce déplacement furent conduits presque entièrement par le ministère du Travail.

Les anciens combattants polonais furent triés pour fins de santé, de sécurité et d'aptitude au travail agricole par des équipes de sélection composées de représentants des ministères de la Justice, de la Santé nationale et du bien-être social, et du Travail.

Avant leur arrivée au Canada, le ministère du Travail, conjointement avec les ministères provinciaux de l'Agriculture et par l'intermédiaire des comités fédéraux-provinciaux de la main-d'œuvre agricole, avait trouvé à tous ces immigrants des emplois agricoles convenables, aux taux et conditions de travail de l'époque.

A leur arrivée, les hommes furent embauchés par l'intermédiaire des bureaux locaux du Service national de placement.

Un service complémentaire, administré par le gouvernement fédéral et des provinces, a été organisé afin de veiller à ce que les placements soient satisfaisants. La marche établie à cette fin est de nature à servir avec avantage dans le choix et le placement d'autres immigrants agricoles.

Comme le savent les honorables sénateurs, le gouvernement a décidé l'été dernier d'ouvrir les portes du pays aux personnes déplacées d'Europe, sans attendre le conseil des Nations Unies sur le nombre que le Canada devrait recevoir.

Des arrêtés en conseil ont fixé à 20,000 le nombre des personnes déplacées pouvant être admises, ce chiffre devant être déduit du nombre que les Nations Unies assigneront au Canada.

Jusqu'à présent, plus de 10,000 personnes déplacées sont arrivés au Canada.

Puis-je ajouter en passant, madame la présidente, que nous n'avons éprouvé aucune difficulté dans le cas de ces gens. Nous avons bien eu quelques doutes quant à la venue des jeunes filles au Canada, parce que l'immigration en masse de jeunes filles pose un problème entièrement différent. Toutefois, je dirai qu'en ce moment c'est là l'aspect le plus heureux de tout le programme.

Le placement de ces jeunes filles s'est effectué sans difficulté, et, à ma connaissance, on n'a formulé aucune plainte. J'ai rencontré un groupe de ces jeunes filles à Montréal et ce sont des personnes admirables qui feraient honneur à tout pays.

Les arrêtés en conseil autorisant cette initiative, chargent le ministre du Travail d'aider le ministre des Mines et des Ressources dans le choix et le transport au Canada des personnes déplacées. De plus, ces